

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

21 novembre 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

Genève, 12 et 13 novembre 2015

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**Examen du rapport de l'Unité d'appui
à l'application de la Convention**

**Rapport de l'Unité d'appui à l'application
de la Convention**

Document soumis par l'Unité d'appui à l'application

Introduction

1. L'Unité d'appui à l'application de la Convention sur certaines armes classiques a poursuivi ses activités en 2015, en application du mandat que lui avait confié la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, à sa session de 2009¹, consistant à « [opérer] avec le maximum d'efficacité et [à accomplir] les tâches suivantes :

a) Fournir un appui administratif aux réunions dont la tenue a été décidée par les Hautes Parties contractantes à la Convention, au Protocole II modifié et au Protocole V, et préparer les documents nécessaires à cette fin;

b) Faciliter la communication entre les Hautes Parties contractantes et, si la demande en est faite, avec les organisations internationales;

c) Servir de centre d'échange des informations ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés, qui sont soumises par les Hautes Parties contractantes ou qui leur sont communiquées; concevoir et tenir à jour le site Web et les bases de données de la Convention en suivant les instructions données par les réunions annuelles des Hautes Parties contractantes;

d) Appuyer les Hautes Parties contractantes, à leur demande, pour la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles y annexés, et aider le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter de ses fonctions, conformément au paragraphe 2 de l'article 11 du Protocole V, au paragraphe 4 de l'article 14 du Protocole II modifié et au mécanisme de contrôle du respect des dispositions applicable à la Convention;

e) Contribuer à promouvoir l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés et aider les Hautes Parties contractantes à mettre en œuvre le

¹ Par. 34 à 37 du rapport final de la Réunion des Hautes Parties contractantes tenue en 2009, publié sous la cote CCW/MSP/2009/5.



Plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés, et le programme de parrainage au titre de la Convention;

f) Exécuter toute autre tâche qui pourra lui être confiée par les Hautes Parties contractantes à la Convention ou aux Protocoles y annexés. ».

2. L'Unité d'appui à l'application de la Convention est établie au sein du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, qui lui fournit un ensemble de services financiers, logistiques et administratifs et de gestion des ressources humaines. Le Service de Genève facilite aussi l'application par l'Unité d'appui des règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies de sorte que l'Unité puisse fonctionner au mieux. Le Service de Genève intervient dans la coordination et les relations avec les services pertinents de l'Office des Nations Unies à Genève en contribuant à l'organisation des réunions et conférences au titre de la Convention. L'Unité se compose de deux membres : M. Bantan Nugroho, Chef de l'Unité d'appui, et M^{me} Hine-Wai Loose, Spécialiste des affaires politiques. Les attributions de M. Nugroho sont la gestion de l'Unité d'appui, les questions financières et budgétaires, le Protocole II modifié, la soumission des rapports sur le respect des dispositions de la Convention, le Programme de parrainage et l'universalisation. Celles de M^{me} Loose sont le Protocole V, la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA), les mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP) et l'universalisation. L'Unité d'appui a été secondée par les stagiaires suivants : M^{me} Maria Victoria Messeri, du 9 février au 8 mai 2015; M^{me} Artida Minga, du 23 février au 24 juillet 2015; et M^{me} Adriana Seefried, depuis le 1^{er} septembre 2015.

Appui au Protocole II modifié et au Protocole V

3. Préalablement aux réunions d'experts tenues cette année sur le Protocole V, le Protocole II modifié et les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA), l'Unité d'appui à l'application a organisé une réunion préparatoire informelle le 6 mars 2015.

4. Pour la Réunion d'experts au titre du Protocole V, les 7 et 8 avril 2015, l'Unité d'appui à l'application s'est concertée avec le Président désigné, les cinq Coordonnateurs et un collaborateur du Coordonnateur dans la préparation de leurs activités respectives, elle a prêté son concours pour la rédaction et l'envoi de messages aux délégations au nom du Président désigné, a assuré le suivi auprès des États concernant la présentation de données actualisées sur la mise en œuvre, a contribué à l'organisation de séances d'information, a aidé les Coordonnateurs à établir leurs rapports, et a continué d'actualiser la page du site Web de la Convention consacrée au Protocole V.

5. Les domaines d'activités spécifiques au titre du Protocole V étaient les suivants :

a) Coopération et assistance : l'Unité d'appui à l'application aide actuellement le Coordonnateur à établir un document récapitulatif des États et organisations qui sont en mesure de fournir une assistance, ainsi que les besoins des États touchés, pour lesquels une aide est nécessaire pour remédier aux restes explosifs de guerre;

b) Mesures préventives générales : l'Unité d'appui à l'application a aidé le Coordonnateur à diffuser le questionnaire sur la gestion des sites de munitions et à évaluer les réponses obtenues;

c) Présentation des rapports nationaux : l'Unité d'appui à l'application a révisé le masque de saisie pour la présentation des rapports nationaux afin d'en fusionner les formules E et F par suite des décisions prises à la huitième Conférence,

elle a procédé à l'évaluation des renseignements communiqués au titre de l'article 5 – « Autres précautions relatives à la protection de la population civile des civils isolés et des biens de caractère civil contre les risques inhérents aux restes explosifs de guerre et les effets de tels restes » –, elle a organisé une séance distincte pour les États parties ayant besoin d'aide pour l'établissement de leurs rapports, et elle a organisé une réunion avec les États parties qui n'ont jamais soumis de rapport au titre du Protocole V afin de leur indiquer les renseignements requis dans le masque de saisie pour la présentation des rapports nationaux;

d) Assistance aux victimes : l'Unité d'appui à l'application a procédé à l'analyse des progrès accomplis par les États parties touchés dans la mise en œuvre dans le domaine de l'assistance aux victimes. Pour ce faire, elle a consulté les États en question. La coordination s'est poursuivie avec les autres instances et organisations s'occupant de l'assistance aux victimes. De plus, l'Unité d'appui à l'application a fait part de ses observations au sujet du projet de politique sur l'assistance aux victimes établi par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines.

6. Pour la Réunion du Groupe d'experts sur le Protocole II modifié, qui s'est tenue les 9 et 10 avril 2015, l'Unité d'appui à l'application a contribué à l'élaboration des plans du Président désigné et des Coordonnateurs et à leur communication aux États et aux organisations internationales. Elle a aussi établi des documents d'information, des tableaux et des exposés pour le Coordonnateur pour le fonctionnement et l'état du Protocole II modifié, et a procédé à une analyse de la formule E sur les « Mesures prises concernant l'échange international d'informations techniques, la coopération internationale en matière de déminage, ainsi que la coopération et l'assistance techniques ».

7. L'Unité d'appui à l'application a aidé les Coordonnateurs à s'acquitter, en application de leur mandat, de leur tâche en matière de dispositifs explosifs improvisés (DEI). Elle les a secondés lors des consultations sur l'orientation à donner aux travaux sur les DEI, lorsqu'il s'est agi de déterminer qui allait intervenir pour le Groupe d'experts, ainsi que pour le lancement auprès des États du questionnaire sur la coopération internationale dans la lutte contre les DEI. L'Unité d'appui à l'application a pris part au Forum international des hauts responsables chargés de la lutte contre les engins explosifs improvisés, organisé par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et le Gouvernement australien (Ministère australien de la défense et Police fédérale australienne) du 2 au 4 septembre 2015 à Canberra. L'Unité d'appui à l'application y a présenté les travaux menés sur les DEI au titre du Protocole II modifié.

Appui à la Réunion d'experts sur les systèmes d'armes létaux autonomes

8. En 2015, une part essentielle des activités de l'Unité d'appui à l'application a consisté à aider le Président, l'Ambassadeur Michael Biontino, à organiser la réunion d'experts sur les SALA, qui s'est tenue du 13 au 17 avril 2015. L'Unité d'appui à l'application l'a notamment aidé à établir le programme de travail et le document de réflexion; elle a aidé le Président et ses collaborateurs (Albanie, Chili, Hongrie, République de Corée, Sierra Leone, Sri Lanka et Suisse) à préparer leurs exposés; elle a aidé à déterminer quels experts allaient intervenir; elle a établi des projets de déclarations à la presse et a organisé une conférence de presse; et elle s'est concertée avec les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires au sujet de leur participation. Au cours de la Réunion d'experts et par la suite, l'Unité d'appui à l'application a secondé le Président et ses collaborateurs dans l'accomplissement de leurs tâches, a aidé à mettre au point la

version finale du rapport du Président sur les travaux de la Réunion et à le soumettre, et a actualisé les pages Web du site de la Convention consacrées aux SALA. Elle a continué de répondre à l'ensemble des questions sur les SALA émanant de l'intérieur du système des Nations Unies et d'organisations extérieures au système.

Conférences sur la Convention sur certaines armes classiques, le Protocole II modifié et le Protocole V

9. Au moment de la soumission du présent rapport, l'Unité d'appui à l'application œuvrait à l'organisation des conférences annuelles devant se tenir au cours de l'année sur la Convention sur certaines armes classiques, le Protocole II modifié et le Protocole V, en assurant notamment la mise en place de l'appui administratif, en établissant les projets de rapports et en préparant les séances d'information à l'intention des personnes exerçant des fonctions officielles et des coordonnateurs. En prévision des conférences se tenant au titre du régime de la Convention, l'Unité d'appui à l'application a organisé une séance préparatoire informelle, le 17 septembre 2015.

Promotion et universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés

10. L'Unité d'appui à la Convention a continué de fournir au Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, des informations à jour et des conseils pour ses activités de promotion des travaux au titre de la Convention. Elle a répondu aux questions du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes incendiaires en Syrie et le rôle du Protocole III.

11. L'Unité d'appui à l'application a soutenu les personnes exerçant des fonctions officielles dans leurs efforts visant à promouvoir l'universalisation. Pour ce faire, elle a rédigé et distribué un message adressé conjointement par les Présidents désignés de cette année aux Ministres des affaires étrangères des États non encore parties à la Convention; elle a établi le texte de déclarations, de documents de fond et de documents d'information sur l'adhésion à la Convention; et elle a organisé des rencontres régionales et bilatérales avec les États non encore parties à la Convention. L'Unité d'appui à l'application a répondu aux questions des États et a assuré un suivi individualisé auprès des États pour hâter leur progression sur la voie de l'adhésion à la Convention. Elle continue de se concerter avec le Bureau des affaires juridiques de l'ONU au sujet des procédures d'adhésion des différents États concernés.

12. L'Unité d'appui à l'application a continué de promouvoir la Convention et de diffuser l'information concernant son but et ses objectifs. Elle a, par exemple, fait des exposés à nombre de groupes d'étudiants, de professionnels et de diplomates de passage à l'ONU. Elle procède à l'actualisation de sa brochure exposant les informations de fond concernant la Convention et la façon d'adhérer au régime de la Convention, et compte achever ce travail d'ici à la fin de l'année 2015. Le Protocole II modifié et le Protocole V étant les deux protocoles fondamentaux, l'Unité d'appui à l'application s'intéresse actuellement aux initiatives visant à en appuyer davantage l'universalisation. Cette année, l'Unité d'appui à l'application a eu l'occasion d'assister à la Conférence internationale sur le déminage et la lutte contre les dispositifs explosifs improvisés, tenue du 29 juin au 1^{er} juillet à Moscou. Elle a ainsi eu une chance inespérée de parler aux représentants de plusieurs États non parties au sujet de leur adhésion à la Convention.

Programme de parrainage

13. L'Unité d'appui à l'application a contribué à l'organisation des travaux du Comité directeur du Programme de parrainage, qui s'est réuni deux fois cette année. Pour les Réunions d'experts au titre du Protocole II modifié et du Protocole V, l'Unité d'appui à l'application a aidé à déterminer quels étaient les candidats au parrainage et s'est étroitement concertée avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) pour l'organisation du parrainage des candidats. Elle a organisé à l'intention des représentants parrainés, durant les Réunions d'experts, des séances d'information sur l'universalisation et la mise en œuvre. Elle a également assisté chacun des représentants parrainés en lui exposant en début de réunion le programme de travail et en lui indiquant le moment où il pouvait intervenir ou faire un exposé. L'Unité d'appui à l'application a rédigé le rapport du Programme de parrainage, qui a ensuite été approuvé par le Comité directeur.

Communications avec et entre les Hautes Parties contractantes

14. La communication de l'information aux Hautes Parties contractantes, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales se fait par voie de lettres officielles, de messages adressés par courrier électronique, de télécopies et via le site Web de la Convention (www.unog.ch/ccw). L'Unité d'appui à l'application a rencontré des problèmes avec sa propre liste de destinataires de ses messages électroniques et a eu des difficultés pour l'actualiser. Pour surmonter ces difficultés, elle s'est efforcée de limiter le nombre de messages électroniques à deux par délégation, a envoyé les messages importants par télécopie et met en place actuellement un questionnaire qu'elle va adresser aux délégations pour recueillir leur avis sur les communications. L'Unité d'appui à l'application a continué de mettre à jour et d'améliorer le site Web de la Convention. Avec l'aide des stagiaires, elle a chargé sur le site un grand nombre de déclarations et de comptes rendus analytiques. Elle s'est également concertée avec la Division de la gestion des conférences au sujet du nouveau système d'enregistrement audio de toutes les séances et conférences officielles se tenant au Palais des Nations.

Appui à la présentation de rapports sur le respect des dispositions de la Convention, ou soumis au titre du Protocole II modifié et du Protocole V

15. L'Unité d'appui à l'application a continué de tenir les personnes exerçant des fonctions officielles et les États parties informés des taux de soumission des rapports, de mettre à disposition tous les rapports nationaux annuels sur le site Web de la Convention et de répondre à toutes les interrogations concernant l'établissement des rapports nationaux. Un nombre total de 153 rapports nationaux annuels soumis sur le respect des dispositions de la Convention ou au titre du Protocole II modifié et du Protocole V ont été chargés sur le site Web de la Convention.

Questions diverses

16. L'Unité d'appui à l'application maintient le contact avec les Hautes Parties contractantes et avec les organisations actives dans le domaine des mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP). Cette année, l'Unité d'appui à l'application a prêté son concours pour la séance consacrée aux MAMAP dans le cadre de la dix-huitième Réunion internationale des Directeurs de programme national de lutte

antimines et des Conseillers de l'ONU ainsi que pour la manifestation d'une journée organisée par le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, le Service de la lutte antimines de l'ONU et le CIDHG sur la question des MAMAP, prévue le 6 novembre 2015.

17. L'Unité d'appui à l'application a pris part au Forum sur les armes licites organisé par le Royaume-Uni le 22 septembre 2015. De plus, elle a fait un exposé sur les données d'expérience et enseignements tirés de la Convention et du Protocole V lors du séminaire organisé par le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), les 15 et 16 juin 2015, à Genève, sur le thème « Amélioration de la transparence, de la supervision et de la responsabilité dans toute utilisation d'engins aériens téléguidés armés en dehors des zones d'hostilités actives ».

Coûts estimatifs et dépenses effectives des réunions tenues en 2014 au titre de la Convention sur certaines armes classiques

18. L'an dernier, les Hautes Parties contractantes ont demandé à l'Unité d'appui à l'application de « continuer à lui faire rapport chaque année sur ses activités, ainsi que sur ses coûts estimatifs et ses dépenses effectives »². Les tableaux détaillant la composition des coûts estimatifs par rapport aux dépenses effectives pour toutes les réunions tenues l'année dernière se trouvent à l'annexe du présent rapport. Tout au long de l'année, l'Unité d'appui à l'application s'est concertée avec les services financiers de l'Office des Nations Unies à Genève et le Bureau des affaires de désarmement sur la question des contributions non acquittées par les États.

² Rapport final, CCW/MSP/2014/9, par. 34.

Annexe

Coûts estimatifs et dépenses effectives des réunions tenues en 2014 au titre de la Convention sur certaines armes classiques

Groupe d'experts sur le Protocole II modifié (Genève, 1^{er} et 2 avril 2014)

	<i>Coûts estimatifs³</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>
Services de conférence		
Interprétation et service des séances	27 700,00	28 000,00
Services d'appui	2 100,00	1 716,00
Divers	9 300,00	9 220,43
Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	39 100,00	38 936,43
Total général	39 100,00	38 936,43

Réunion d'experts sur le Protocole V (Genève, 3 et 4 avril 2014)

	<i>Coûts estimatifs⁴</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>
Services de conférence		
Interprétation et service des séances	27 700,00	28 000,00
Services d'appui	2 100,00	1 716,00
Divers	9 300,00	8 292,43
Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	39 100,00	38 008,43
Total général	39 100,00	38 008,43

Réunion d'experts sur les systèmes d'armes létaux autonomes (Genève, 13-16 mai 2014)

	<i>Coûts estimatifs⁵</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>
Services de conférence		
Interprétation et service des séances	78 000,00	79 196,00
Services d'appui	4 200,00	3 397,00
Divers	9 500,00	13 550,41

³ CCW/AP.II/CONF.15/4.

⁴ CCW/P.V/CONF/2013/9.

⁵ CCW/MSP/2013/8.

	<i>Coûts estimatifs⁵</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>
Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	91 700,00	96 143,41
Total général	91 700,00	96 143,41

**Huitième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V
(Genève, 10 et 11 novembre 2014)**

	<i>Coûts estimatifs⁶</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>
Services de conférence		
Interprétation et service des séances	27 700,00	25 707,00
Traduction de la documentation	112 900,00	113 237,00
Services d'appui	2 700,00	2 363,00
Divers	24 400,00	20 246,65
Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	167 700,00	161 553,65
Coûts autres que ceux des services de conférence		
Un P-3 pendant six mois	106 600,00	88 654,04
Matériel et fournitures	2 000,00	-
Total des coûts autres que ceux des services de conférence	108 600,00	88 654,04
Dépenses d'appui au programme (13 % des coûts autres que ceux des services de conférence)	14 100,00	11 525,03
Total des coûts autres que ceux des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	122 700,00	100 179,07
Total général	290 400,00	261 732,72

**Seizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes
au Protocole II modifié (Genève, 12 novembre 2014)**

	<i>Coûts estimatifs⁷</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>
Services de conférence		
Interprétation et service des séances	13 900,00	13 571,00
Traduction de la documentation	61 600,00	148 787,00
Services d'appui	1 700,00	1 182,00
Divers	22 000,00	14 198,28

⁶ CCW/P.V/CONF/2013/8.

⁷ CCW/AP.II/CONF.15/5.

	<i>Coûts estimatifs⁷</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>
Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	99 200,00	177 738,28
Coûts autres que ceux des services de conférence		
Un P-3 pendant six mois	106 600,00	77 752,58
Matériel et fournitures	2 000,00	-
Total des coûts autres que ceux des services de conférence	108 600,00	77 752,58
	14 100,00	10 107,84
Dépenses d'appui au programme (13 % des coûts autres que ceux des services de conférence)	122 700,00	87 860,42
Total général	221 900,00	265 598,70

Réunion de 2014 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques (Genève, 13 et 14 novembre 2014)

	<i>Coûts estimatifs⁸</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>	<i>Dépenses effectives</i> <i>(En dollars É.-U.)</i>
Services de conférence		
Interprétation et service des séances	27 700,00	27 142,00
Traduction de la documentation	132 000,00	103 817,00
Services d'appui	2 700,00	2 363,00
Divers	40 400,00	28 537,96
Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	202 800,00	161 859,96
Coûts autres que ceux des services de conférence		
Un P-4 pendant douze mois	232 000,00	222 576,14
Frais de voyage	10 000,00	141,59
Matériel et fournitures	2 000,00	-
Sous-total	244 000,00	222 717,73
Dépenses d'appui au programme (13 % des coûts autres que ceux des services de conférence)	31 700,00	28 953,30
Total des coûts autres que ceux des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	275 700,00	251 671,03
Gains de change réalisés		(50,92)
Total général	478 500,00	413 480,07

⁸ CCW/AP.II/CONF.15/5.